

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

AMENDEMENT

N° CL1332

présenté par

M. Mandon, M. Balanant, Mme Brocard, Mme Desjonquères et M. Latombe

APRÈS L'ARTICLE 8 BIS, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.